

Israël/Gaza. Appel urgent à un cessez-le-feu immédiat de toutes les parties pour mettre un terme aux souffrances sans précédent de la population civile

Publié le 26.10.2023 | Mis à jour le 26.10.2023

Amnesty International lance un appel urgent à un cessez-le-feu de toutes les parties au conflit dans la bande de Gaza et en Israël afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines au sein de la population civile et de permettre aux habitant·e·s de Gaza de recevoir une aide vitale, sur fond de catastrophe humanitaire sans précédent.

« Au cours des deux semaines et demie qui viennent de s'écouler, nous avons vu l'horreur se répandre à une échelle inimaginable en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Confrontés à une crise humanitaire catastrophique, plus de deux millions d'habitant·e·s de la bande de Gaza tentent de survivre, et le nombre de victimes civiles est sans précédent. Plus de 6 546 personnes ont été tuées à Gaza et au moins 1 400 en Israël, et des milliers d'autres ont été blessées. Plus de 200 personnes ont été prises en otage par le Hamas. Toutes les parties au conflit continuent sans relâche de commettre de graves violations du droit international humanitaire, dont des crimes de guerre. Face à cette dévastation et ces souffrances d'une ampleur inédite, l'humanité doit primer », a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Il est urgent d'agir pour protéger la population civile et éviter que la souffrance humaine n'atteigne des niveaux encore plus affolants. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à s'unir pour exiger un cessez-le-feu humanitaire immédiat de la part de toutes les parties au conflit. »

Amnesty International se joint aux appels de la rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, des organes des Nations unies travaillant en Palestine et de nombreux expert·e·s des droits humains, représentés par une longue liste de procédures spéciales de l'ONU, qui réclament également un cessez-le-feu, de même que le [secrétaire général des Nations unies](#) et le [haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme](#).

Depuis les attaques effroyables menées dans le sud d'Israël le 7 octobre, lors desquelles, selon les autorités israéliennes, le Hamas et d'autres groupes armés ont tué au moins 1 400 personnes et pris plus de 200 otages, civils pour la plupart, les forces israéliennes ont procédé à des milliers de frappes aériennes et terrestres contre la bande de Gaza, tuant plus de 6 546 personnes, principalement des civil·e·s, dont au moins 2 704 enfants, d'après le ministère palestinien de la Santé de Gaza. Plus de 17 439 personnes ont été blessées et plus de 2 000 dépouilles se trouvent encore sous les décombres, tandis que le système de santé est exsangue.

L'offensive terrestre imminente des forces israéliennes à Gaza risque d'avoir des conséquences dramatiques pour la population civile de ce territoire, comme l'annoncent les menaces inquiétantes adressées par l'armée israélienne aux civil·e·s qui sont restés dans le nord de la bande de Gaza. La population civile israélienne continue également de subir des tirs de roquettes aveugles de la part du Hamas et des autres groupes armés de Gaza.

« Face à la catastrophe humanitaire sans précédent qui touche la bande de Gaza et s'aggrave de jour en jour, un cessez-le-feu immédiat de toutes parties est indispensable pour permettre aux organisations humanitaires d'acheminer suffisamment d'aide dans ce territoire et de la distribuer en toute sécurité et sans condition. Un tel cessez-le-feu permettrait aux hôpitaux de recevoir les médicaments vitaux, l'eau et les équipements dont ils ont désespérément besoin, ainsi que de réparer leurs bâtiments endommagés », a déclaré Agnès Callamard.

« Un cessez-le-feu immédiat serait aussi le moyen le plus efficace de protéger la population civile, dans la mesure où les parties au conflit continuent de commettre de graves violations. Il pourrait éviter que le bilan en vies civiles ne continue de s'alourdir à Gaza. Enfin, il pourrait offrir une possibilité d'obtenir la libération des otages sains et saufs. »

Amnesty International a recueilli des informations faisant état de crimes de guerre commis par les forces israéliennes et par le Hamas et d'autres groupes armés. Un cessez-le-feu pourrait également permettre que des enquêtes indépendantes sur les violations des droits humains et les crimes de guerre perpétrés par toutes les parties soient menées, notamment par la Cour pénale internationale et par la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le territoire palestinien occupé. Ce travail est essentiel, car il faut absolument mettre fin à l'impunité qui prévaut de longue date pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et garantir justice et réparations aux victimes, afin d'empêcher que ces atrocités se reproduisent et de régler les causes profondes du conflit, comme le système d'apartheid imposé par Israël à tous les Palestiniens et Palestiniennes.

Par ailleurs, Amnesty International réitère ses appels suivants :

Les parties doivent mettre un terme aux attaques illégales, notamment aux attaques menées sans discrimination, aux attaques visant directement des civil·e·s et des biens de caractère civil, et aux attaques disproportionnées.

Israël doit permettre immédiatement l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire à la population civile de la bande de Gaza occupée, lever son blocus illégal de ce territoire qui dure depuis 16 ans et autoriser sans délai la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le territoire palestinien occupé à se rendre sur place.

La communauté internationale doit imposer un embargo général sur les armes à toutes les parties au conflit, compte tenu des graves violations constitutives de crimes de droit international qui sont commises.

L'enquête en cours de la Cour pénale internationale sur la situation en Palestine doit recevoir un soutien total et tous les moyens nécessaires.

Le Hamas et tous les autres groupes armés doivent libérer immédiatement et sans condition tous les otages civils et traiter humainement toutes les personnes qui sont retenues captives, notamment en leur fournissant des soins médicaux, en attendant qu'elles soient libérées.

Israël doit libérer tous les Palestinien·ne·s qui sont détenus arbitrairement.

Il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment en démantelant le système d'apartheid imposé par Israël à tous les Palestinien·ne·s.

Complément d'information

Les recherches d'Amnesty International montrent que, le 7 octobre, le Hamas et d'autres groupes armés de la bande de Gaza occupée ont procédé à des tirs de roquettes aveugles sur Israël et envoyé sur son territoire des combattants, qui ont commis de graves violations du droit international, telles que des exécutions sommaires de civil·e·s et des prises d'otage, qui sont constitutives de crimes de guerre.

L'organisation a aussi recueilli des preuves accablantes de crimes de guerre perpétrés par les forces israéliennes dans le cadre de leur offensive contre Gaza, notamment des attaques menées sans discrimination et des sanctions collectives, qui ont fait de très nombreuses victimes parmi la population civile, décimé des familles entières et détruit des quartiers d'habitation. Ces violations doivent faire l'objet d'enquêtes en tant que crimes de guerre.

<https://www.amnesty.fr/presse/appel-urgent-a-un-cessez-le-feu-immediat>